

# Bulletin d'information de votre Députée Florence Granjus



## RETROUVEZ L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITE DE VOTRE DEPUTEE !



### Le Gouvernement lance l'opération « Vacances apprenantes » pour 1 million d'enfants.

Cette opération comprend un double objectif :  
Premièrement, un objectif pédagogique afin de lutter contre le retard qui a pu être causé par le confinement pendant la crise sanitaire.

Deuxièmement, un objectif social afin d'enrichir la saison estivale des enfants.

**Pour plus d'informations cliquez ici :**

<https://florencegranjus.fr/ete-2020-vacances-apprenantes-pour-1-million-denfants/>

Le **Président de la République** a annoncé diverses mesures dans le cadre d'un plan de reconstruction économique, social et solidaire afin de « vivre mieux ». **Dès le 14 juin, nous dessinons « un nouveau chemin ».**

Emmanuel Macron a affirmé la première victoire collective contre le virus mais a également rappelé que **la lutte n'était pas terminée**. Dès maintenant, tout le territoire français, à l'exception de Mayotte et de la Guyane, est en zone verte, ce qui permettra une reprise plus forte de la vie quotidienne.

Grâce à **l'effort collectif**, la région Île-de-France peut ainsi profiter des cafés et des restaurants sans réserve et reprendre pleinement le travail.



<https://florencegranjus.fr/adresse-a-la-nation-du-president-de-la-republique/>

Vous êtes de plus en plus nombreux à venir me rencontrer durant mes permanences parlementaires.

Mes permanences ont lieu sur l'ensemble de la circonscription avec des dates consultables sur mon site internet.

N'hésitez pas à prendre RDV <https://florencegranjus.fr/permanences/>

## Projet de Loi créant la Fonction de Directeur d'Ecole

Mercredi 17 Juin, nous avons examiné en commission des affaires culturelles et de l'éducation, la proposition de loi créant la fonction de directeur d'école.

Le texte vise à donner aux directeurs d'école un cadre juridique leur permettant d'exercer les missions qui leurs sont confiées. Ces directeurs d'école sont de véritables cadres de l'Education Nationale, c'est pourquoi il est primordial de leur donner du temps et des moyens pour remplir leur mission. La reconnaissance des missions et des responsabilités du directeur d'école est importante dans la vie scolaire. Les directeurs d'école assurent des responsabilités de direction et d'enseignement dans 85% des écoles sans avoir de réel pouvoir de décision. Le rôle du directeur d'école est essentiel pour le bon fonctionnement des écoles sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'améliorer les conditions d'exercice de ce métier à travers cette proposition de loi qui permet aux directeurs d'école d'être mieux formés et mieux accompagnés.

**Afin de rendre le métier plus attractif le texte propose également une reconnaissance financière à travers l'augmentation de l'indemnité de direction.**

- pour les directeurs de 1 à 3 classes : +150 € brut / mois
- pour les directeurs de 4 à 9 classes : +220 € brut / mois
- pour les directeurs de 10 à 13 classes : +270 € brut / mois
- pour les directeurs de 14 classes et plus : +300 € brut / mois

Le texte de loi affirme les missions et la fonction décisionnaire des directeurs d'école afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école tant sur le plan pédagogique que sur la vie scolaire. **Les directeurs d'école ont un rôle central qui s'inscrira désormais dans la loi.**

La proposition de loi crée également le rôle d'un référent "direction d'école" au sein de chaque direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN). Ce référent sera dès lors un interlocuteur privilégié des directeurs d'école afin de faciliter les relations avec les différents partenaires. La loi tiendra également compte, dans la fonction, de la charge de travail consacrée à l'organisation du temps périscolaire et relevant de la compétence des collectivités territoriales. **Les tâches administratives du directeur d'école sont également allégées.**



Education

## Textes examinés la semaine du 15 juin

J'étais présente cette semaine dans l'Hémicycle de l'**Assemblée Nationale** où différents textes ont été examinés dans le contexte de crise économique et sanitaire.

- Projet de Loi **dette sociale et autonomie**.

- Projet de Loi tendant à sécuriser l'organisation du **second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020** et à reporter les élections consulaires.

- Projet de Loi organisant la fin de l'**Etat d'urgence sanitaire**.



Retrouvez plus d'informations sur mon site :

<https://florencegranjus.fr/textes-examines-la-semaine-du-15-juin/>



- **Proposition de résolution** : mise en place d'un revenu étudiant.

- **Proposition de résolution** : accès aux masques gratuits.

## Autres textes examinés

- **Proposition de loi** : revalorisation des pensions de retraites agricoles.

- **Proposition de loi** : programmation pour l'Hôpital Public et les EHPAD.

- **Proposition de loi** : contribution des hauts revenus et des hauts patrimoines à l'effort de solidarité nationale.

- **Proposition de loi** : instauration d'une garantie salaire-formation au service de la transition écologique et sociale de l'économie.

←=====

Dès le Lundi 22 juin, il sera désormais possible de retourner au cinéma. **Les règles applicables aux salles de cinéma sont :**

Le **port du masque** vivement **recommandé** pour les clients dans le hall et les espaces de circulation; Le port du masque **non-obligatoire** dans la salle pour les spectateurs; Une **place vacante de part et d'autre** de chaque spectateur; Les personnes arrivées ensemble peuvent s'asseoir côte à côte tant qu'une place vacante est laissée de part et d'autre du groupe dans la salle; Pour **éviter les contacts**, il est recommandé d'acheter ses places sur internet ou en paiement sans contact; Les spectateurs sont invités à respecter une **distance physique d'un mètre** avec les autres spectateurs; Des **messages de prévention** sanitaire seront diffusés sur les écrans avant les séances; Le taux d'occupation des salles sera limité à 50 %.



**Venez nombreux, le monde culturel a besoin de votre soutien !**

Retrouvez mon actualité en cliquant sur :

<https://florencegranjus.fr/actualites/>



Désormais en zone verte, l'Île-de-France et le département des Yvelines vont voir leurs **restaurateurs rouvrir complètement leurs établissements**.

Le Conseil d'Etat ayant abrogé l'interdiction des rassemblements, **les tables pourront accueillir 10 personnes ou plus**.

Néanmoins, la **distanciation physique** entre les personnes et les tables est vivement recommandée. Le **port du masque** pour le personnel se déplaçant au sein des salles de l'établissement reste obligatoire.



## Réouverture des salles de sport

**Les deux tiers** des adhérents d'une salle de sport souhaitent la réouverture des lieux de fitness, **c'est enfin possible**. Les établissements de remise en forme et salles de sport peuvent désormais rouvrir dans la logique des **gestes barrières** et de la **distanciation physique**. Les mesures mises en place sont les suivantes :

- Cours en petits groupes avec des espaces délimités
- Désinfection du matériel et des machines
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique avant d'entrer en salle
- Mise en place de plexiglass de protection à l'accueil
- Nettoyage fréquent des espaces communs
- Condamnation d'un vestiaire sur deux
- Port du masque ou de visière pour les coachs et les employés

**Avis aux sportifs, tous à vos baskets !**

